

ID: 095-219504800-20210414-DEC202122-CC



DECISION DU MAIRE

N° 2021/22

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET VITRERIES AVENANT N°2 POUR LE LOT N°3

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 Septembre 2020, donnant délégation du Conseil au Maire.

Vu la décision n°2019/29 attribuant le marché à la société MANULAV sise Immeuble Tennessee - 8 Allée Rosa Luxembourg 95610 ERAGNY SUR OISE en date du 17 avril 2019 pour les lots n°1 et 3 du marché n°2019/02

Vu la décision n°2019/63 concernant l'avenant n°1, portant uniquement sur le lot n°3

Considérant la nécessité de prolonger le marché actuel avec la société MANULAV,

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De passer un avenant n° 2 avec la société MANULAV à compter du 1^{er} Mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021 pour les prestations suivantes :

- Lot N°3 : école MG élémentaire, RAM, club ados, centre de loisirs MG, école de Jouy le Comte

<u>ARTICLE 2</u>: Dit que l'avenant n°2 a pour objet la prolongation du marché actuel de 2 mois, dans les mêmes conditions économiques.

Montant initial HT (lot 3) : 34 026,46€ /an soit 68 052,92€ pour 2 ans

TTC (lot 3): 40 831,75€/an soit 81 663,50€ pour 2 ans

Montant de l'avenant n°1 : 756,66€ HT – 907,99€ TTC Montant de l'avenant n°2 : 5 923,28€ HT – 7 107,94€ TTC

Nouveau montant du marché HT : 74 732,86€

TTC: 89 679,43€

Soit une augmentation de 9,82 % du montant du marché initial.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>ARTICLE 4</u>: Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (https://www.télérecours.fr).

Fait à PARMAIN, le 14 avril 2021

Loïc TAILLANTER.

Maire de PARMAIN

Place Georges Clemenceau 95620 PARMAIN







MAIRIE PARMAIN Place Georges Clemenceau 95620 PARMAIN

A l'attention de MME JOURDAIN

Eragny Sur Oise, le 28 Avril 2021

AVENANT N°C210075 - V2

ENTRE LES SOUSSIGNES

La société MANULAV' au capital de 60 000 €,

Dont le siège social est situé au 8, Allée Rosa Luxembourg - Immeuble TENNESSEE 95610 ERAGNY/OISE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 33160435500072, Ci-après dénommée : Le prestataire

ET

MAIRIE PARMAIN

Place Georges Clemenceau - 95620 PARMAIN

Ci-après dénommé: Le client Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le client commandite le prestataire pour réaliser des prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux situé sur la commune de Parmain.

Article 2 - DEFINITION DES TRAVAUX

Prolongation de deux mois du contrat initial (du 01/05/2021 au 30/06/2021).

Article 3 - ORGANISATION DU CHANTIER

Prestations identiques au contrat initial

Article 4 - DURÉE DU CONTRAT

La durée de l'avenant sera jusqu'au 30 Juin 2021.

Article 5 - CHIFFRAGE

DETAIL DES PRESTATIONS FORFAITAIRES Du 01/05/2021 au 30/06/2021	PRIX TOTAL HT
	En Euros
Prestation de ménage – Ecole Elémentaires M. G.	1 899,00 €
Prestation de ménage – Ecole de Jouy le Comte	624,24 €
Prestation de ménage – RAM	1 715,24 €
Prestation de ménage – Centre de Loisirs	1 292,26 €
Prestation de ménage – Club Ados	140,32 €
Avenant nº1	252,22 €
PRIX TOTAL HT	5 923,28 €
T.V.A. à 20% en sus	





Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le 03/05/2021



ID: 095-219504800-20210414-DEC202122-CC

Article 10 - CONDITIONS DE PAIEMENT

<u>Les prestations sus détaillées font l'objet d'une facturation après intervention</u>, qui devra être honorée à réception de facture. A défaut, tout montant non acquitté à son échéance portera de plein droit, intérêts de retard au taux légal majoré de deux points.

Fait à Eragny sur Oise, le 25 Mars 2021

Date d'effet :

Cachet et signature du client

Cachet et signature du prestataire



8. Aliee Rosa Luembourg Immediale Tahnessoo 95618 ENACHY S / OISE Tel. 01.36.73.80.80 Sirat: 331 604 355 08672 - N° APE: 8121Z



